

Conseil Municipal du 9 juillet 2015

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - M Pascal DROCCHI - M Thierry BONVOISIN, Adjoints - M DABOUT Michel - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE - Mme Nathalie NGUYEN.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE - M Jean-Paul HAUVEL - M Philippe GANNE - M Olivier PONTHEU.

Secrétaire de séance : M DABOUT Michel.

• Informations de Monsieur le Maire

- Le Tribunal Administratif de Caen nous informe du rejet de la requête de M MARTIN Maurice relative aux indemnités perçues par les Elus.
- Le coût des intervenants de l'école de Villerville pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 13 148,52€ (prestations et matériel). La participation de l'Etat est de 2 500€.
- La recette pour les horodateurs pour la période de mai et juin 2015 s'élève à 2 891,20€. Celle de la 1^{ère} semaine de juillet est de 1 004,70€.
- Le dossier de demande de subvention pour la DETR 2015 concernant l'accessibilité de la salle du Casino a été accepté par l'Etat. Le montant sera de 18 025€.
- Remerciement du Président du Conseil Départemental du Calvados pour la participation de la commune à Pierres en Lumières.
- Le rapport annuel du SDEC Energie pour 2014 est consultable en mairie :
 - Le patrimoine d'éclairage public au 01/01/15,
 - Les interventions et la fourniture d'électricité en 2014,
- Remerciements d'associations pour les subventions 2015.

• Décisions modificatives

○ FPIC 2015 :

Le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015 (FPIC) est plus élevé que le montant budgété. Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prélever 5 166€ des dépenses imprévues (022) pour les placer à l'article 73925. Le montant total ponctionné par l'Etat est donc de 22 166€.

Accord du Conseil.

○ Loyer double :

Le loyer de la location gérance du mois de juillet 2014 a été réclamé en doublon en août et en octobre 2014. Pour annuler le titre supplémentaire, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prélever 1 000€ des dépenses imprévues (022) pour les placer à l'article 673.

Accord du Conseil.

- Personnel
 - Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion (CDD 1 an)
Aide de l'Etat de 80% pour 26h hebdomadaire sur 35h effectuées au lieu précédemment de 90% pour 26h hebdomadaire.
Accord du Conseil pour le renouvellement de CUI pour un an.
 - Renouvellement de CDD : deux contrats distincts sont nécessaires compte-tenu de l'arrêt maladie prolongé de la titulaire.
 - Adjoint animation : 13h20/sem
 - Garderie :
 - Lundi, Mardi, Jeudi : 7h50-8h40 et 16h30-18h00
 - Vendredi : 15h30-18h00
 - Périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi : 15h30-16h30
 - Adjoint technique (cantine) : 17h/sem
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 4h15/j
Accord du Conseil pour le renouvellement de ce CDD pendant l'arrêt maladie de la titulaire et dans la limite de l'année scolaire 2015/2016.
 - Prolongation du CDD de Marine LE GUILLARD
Proposition de prolonger le CDD du 1^{er} au 6 septembre 35h/sem : il est demandé au CM un accord de principe en cas de besoin notamment en fonction du Festival de septembre 2015.
Accord de principe du Conseil.
- Convention de restauration (rentrée septembre 2015)
Proposition pour la cantine de se faire livrer des repas en liaison froide le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le repas se compose d'une entrée, d'un plat protidique principal, un ou deux légumes, un laitage ou un fromage, un dessert ou un fruit. Le pain et les condiments sont compris. Le nombre de repas doit être annoncé la veille du jour de livraison avant 9h30. Le coût est de 2,43€ TTC pour un déjeuner enfant et de 2,58€ TTC pour un déjeuner adulte. La convention prend effet au 1^{er} jour de la rentrée 2015-2016 pour une durée de un an et sera reconduite deux fois.
Accord du Conseil pour la signature de la convention.
- Prix des repas de la cantine
Le prix était pour un repas régulier de 3€40 et pour un repas occasionnel de 3€90. Il est proposé la même tarification.
Accord du Conseil de ne pas augmenter les tarifs de la cantine.
- Surveillance cantine
Proposition de la surveillance de la cantine par Mme la Directrice de l'école. L'Académie de Caen a donné son accord. Le taux horaire maximum est de 11,66€.
Accord du Conseil.

- Participation des communes de Cricqueboeuf et Pennedepie pour les frais de fonctionnement de l'école
 Actuellement, la commune demande 510€ par enfant en classes maternelles et 340€ pour les élèves en classes de CP au CM2. Compte tenu des frais de fonctionnement, il est proposé les tarifs suivants : 600 € par élève en classes maternelles et 450 € par élève en classe de CP au CM2.
 Accord du Conseil.

- Stationnement Docteur Philippe
 Le stationnement de la place du docteur Philippe est payant pendant la saison estivale pour les mois de juillet et août. Proposition de tarifs suivants pour l'année 2015, à savoir :
 - 20 € par mois pour le stationnement en semaine hormis les week-ends
 - 40 € par mois pour le stationnement en semaine et les week-ends
 - proratiser en cas de stationnement en cours de mois
 Accord du Conseil.

- Convention de mise à disposition GAB/DAB
 Comme le nombre des opérations est inférieur à 5 000 par mois, il convient de signer une nouvelle convention entre la commune et la Banque Postale. Cette convention est établie en vue de mettre à disposition un local, d'une superficie de 31,82m², situé allée Hausen, destiné à l'utilisation d'un GAB/DAB. La convention est consentie pour une année à partir du 09/07/15 et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an mais ne pouvant excéder 6 ans. Le loyer annuel est de 100€ TTC et sera révisable chaque année.
 Accord du Conseil.

- Marché public : lancement d'une consultation de mission d'architecte pour l'aménagement et la sécurité de la salle du 1^{er} étage
 Afin d'encadrer les futurs travaux de la salle du Casino, il convient de lancer un marché de services en procédure adaptée dont le montant serait à priori entre 15 000€ HT et 90 000€ HT. Les conseillers demandent que le marché inclue la pose de compteurs séparés.
 Accord du Conseil.

- Questions diverses
 - Remboursement de dépenses de fonctionnement de la location gérance du Casino
 - Proposition de prise en charge des travaux de la cuisine de 1 765€80 en déduction d'un loyer.
 - Participation de la commune à la consommation de fluides pour la salle du 1^{er} étage. Les Conseillers soulignent que la salle n'a été occupée que très exceptionnellement et proposent la somme de 500€ forfaitaire.
 Accord du Conseil.

- Prise en charge des frais occasionnés par Monseigneur Michel GUYARD, ancien Evêque du Havre, qui demeure à Lisieux pour sa venue à la fête de la mer organisée par la commune :
 - Messe pour 27,50€.
 - Trajet Lisieux-Villerville pour 0,40€ par km.
 Accord du Conseil.
- Frais d'aménagement du stade
 - Devis pour 2 buts seniors. Accord du Conseil pour signer le devis le moins élevé de la société Casal Sport pour 1 255,76€ HT soit 1 568,92€ TTC.
 - Eclairage complémentaire avec un 4^{ème} projecteur. Demande de devis.
 - Solliciter le SDEC pour une aide ponctuelle et adjoindre l'entretien de l'éclairage du stade à l'éclairage public.
- Devis centralité
Le cabinet Zenobia en charge du dossier de la centralité, propose 2 devis pour le diagnostic technique de la structure métallique de l'ancien musée. Accord du Conseil pour la signature du devis le moins disant de Ibatec-Béton pour 3 180€ HT soit 3 816,00€ TTC.
- Photocopieurs
Suite à l'achat d'un photocopieur chez un concurrent, Rex rotary nous propose de remplacer les photocopieurs de l'office du tourisme et de l'école par des photocopieurs noir et blanc reconditionnés pour un montant de 2 550,00€ HT soit 3 060,00€ TTC avec une garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement) de 5 ans et un contrat de maintenance de 1 an renouvelable pour un coût de 10€ HT par mois par appareil et un coût de 0,006€ HT par page. Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il faudra prélever cette somme de l'article 020 (dépenses imprévues) vers l'article 2183.
Accord du Conseil.
- Remplacement chaudière
Des travaux dans un logement situé rue de Landal sont en cours afin d'être loué mais le remplacement de la chaudière est nécessaire. Des devis ont été demandés. Accord du Conseil pour la signature du devis le moins disant de l'entreprise Hautot pour 3 697,95€ HT soit 3 901,34€ TTC.
- Demande d'autorisation
Pour la pose au club des mouettes de jeux gonflables pour 5 jours. Accord du Conseil mais les conseillers demandent que les fluides soient remboursés à la commune.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

